

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

24 juin 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| AI Global Investments & CY S.C.A. | 77838 | Global Equity Investments S.A. | 77810 |
| AI Global Investments S.à r.l. | 77838 | Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav | 77810 |
| Akuo Energy International | 77811 | Group George Forrest S.A. | 77810 |
| AMO Holding 18 S.à r.l. | 77816 | Hardman Investments S. à r.l. | 77814 |
| Anima Management Company S.A. | 77812 | Heerema Transport Finance (Luxem- bourg) S.à r.l. | 77813 |
| Antium S.A. | 77815 | H.S. S.A.R.L. SPF | 77811 |
| AOL Europe Luxembourg & Cie | 77815 | iKe Consulting S.à r.l. | 77811 |
| Atalaya Management Luxco S.à r.l. | 77832 | IVG Sterneckestrasse Beteiligungs GmbH | 77813 |
| Bluegreen S.A. | 77815 | Jeanne Coiffure S.à r.l. | 77811 |
| BR Artemis S.à r.l. SICAR | 77816 | LMB German Investments | 77813 |
| BR Craven JV S.à r.l. | 77817 | LMC German Investments | 77814 |
| BR Craven S.à r.l. | 77817 | Luneil S.à r.l. | 77814 |
| Canovas S.A. | 77817 | Mito Holdings S.à r.l. | 77812 |
| CB Commercial S.A. | 77818 | Odyssey S.à r.l. | 77847 |
| CII, Luxembourg Branch | 77838 | protransplant.lu | 77855 |
| Close International | 77846 | Redimco S.à r.l. | 77818 |
| Close International | 77816 | Société Phenix Equipement S.à r.l. | 77836 |
| Constellation Software Luxembourg | 77818 | Strakan International S.à r.l. | 77815 |
| Delek Luxembourg S.à r.l. | 77812 | Tamweelview European Holdings S.A. ... | 77816 |
| ECommerce Taxi Asia S.à r.l. | 77856 | Trinistar Holdings Lux S.à r.l. | 77851 |
| ELL Luxembourg 0 S.à r.l. | 77839 | | |
| Endeavour Zilver | 77846 | | |
| EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ... | 77814 | | |
| G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trad- ing Company S.A.) | 77810 | | |

Global Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 23, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 103.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056564/9.

(140064771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

G.I.T.C. S.A. (Global Investment and Trading Company S.A.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22/04/2014.

Référence de publication: 2014056551/10.

(140065106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

Les comptes annuels sociaux de Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV, arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 17 avril 2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV

Référence de publication: 2014056574/13.

(140065081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Group George Forrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 46.803.

L'an deux mille quatorze, le seize avril,

Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

déclare par les présentes que dans un acte reçu par devant lui en date du 22 novembre 2013, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130204559 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 3 janvier 2014, l'adresse du siège social de la société GROUP GEORGE FORREST S.A. (la «Société»), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.803, a été indiqué comme étant fixée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg alors que l'adresse dudit siège social est en fait fixée au 22, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du soussigné, date qu'en tête.

Signé: M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/889. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056576/22.

(140065295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Jeanne Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 28.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056035/9.

(140064120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

H.S. S.A.R.L. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 169.934.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014056584/10.

(140064852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

iKe Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 63.743.

Suite aux cessions intervenues en date du 27 mars 2014, l'associé unique d'iKe Consulting Sarl est maintenant:
- O-REN INVESTMENTS S.A., ayant son siège au 29 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B109 774: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014056335/14.

(140065340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Akuo Energy International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.505.

Résolutions circulaires du conseil de gérance prises en date du 2 avril 2014

Par la présente, le conseil de Gérance s'est réuni afin de statuer sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique et gérant de la société Akuo Energy SAS, décide de démissionner de son poste de gérant avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance décide de nommer en tant que gérant en remplacement d'Akuo Energy SAS:

- la société Agrinergia, société anonyme ayant son siège social: 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au RCSL sous le numéro B 163739 pour une durée indéterminée.

- La société Nanzenji, société anonyme ayant son siège social: 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au RCSL sous le numéro B 164862 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2014056340/21.

(140065118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Bei de Härewiss.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055922/10.

(140064233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Mito Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.565,24.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 182.026.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 7 avril 2014 que 3i PE 2013-16C LP, associé de la Société, a cédé 1.746 parts sociales A et 130 parts sociales B détenues dans la Société à 3i PE 2013-16B LP, autre associé de la Société.

Pour extrait conforme et sincère

Mito Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014056085/15.

(140064432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mars 2014 les résolutions suivantes:

Résolution

Les mandats des administrateurs expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an:

- Monsieur Armando CARCATERRA, demeurant professionnellement au 99, Corso Garibaldi, 1-20121 Milan: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Davide SOSIO, demeurant professionnellement au 10-A, George's Quay, IRL-2 Dublin: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Giorgio LANFRANCHI, demeurant professionnellement au 99, Corso Garibaldi, 1-20121 Milan: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

- Madame Raffaella CRISTINI, demeurant professionnellement au 8, Piazza Quadrivio, I-23100 Sondrio: Administrateur;

- Madame Aine JOY, demeurant professionnellement au 10-A, George's Quay, IRL-2 Dublin: Administrateur du Conseil d'Administration de la société;

Les mandats des Administrateurs susmentionnés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le mandat du Réviseur d'Entreprises expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice 2014.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Jérôme DEBERTOLS.

Référence de publication: 2014056323/29.

(140063900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.428.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056000/9.

(140064716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

LMB German Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 140.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056066/9.

(140064395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

IVG Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 153.698.

Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Frau Irmgard Linker, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squaire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt/Main, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Jan Kuhn, geboren am 27. Juli 1976 in Bonn, Deutschland, geschäftsansässig in THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt am Main, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Andreas Rosenberger, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten, Österreich, geschäftsansässig in Riemergasse 14/16, A-1010 Wien, Österreich, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Herr Jan Kuhn;
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Andreas Rosenberger; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

IVG Luxembourg S.à. r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014056032/36.

(140064198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 151.382.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014055993/9.
(140064485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

LMC German Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 140.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014056067/9.
(140064394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.497.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gérance de l'associé EuroPRISA Luxembourg Holding Company P.S.à.r.l. et datée du 26 septembre 2013 que le siège social de l'associé a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014055940/14.

(140064402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Luneil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 123.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 31 décembre 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 31 décembre 2013,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que l'associée unique, la Société Holding Lukemis S.à.r.l. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123430, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, a été dissoute.

2. L'Assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant qu'associée unique, détentrice des 100 parts sociales, la société Holding Akemis S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123447, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014056058/22.

(140064310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Antium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 127.044.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014055828/12.

(140064647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014055860/13.

(140064137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Strakan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.826.180,56.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 164.080.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014055621/13.

(140063867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

AOL Europe Luxembourg & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.468.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 17 mars 2014

1. Monsieur Larry Owen Martin a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 14 mars 2014.
2. Monsieur Michael Edward Nolan Jr., administrateur de sociétés, né à New York, (Etats-Unis d'Amérique), le 3 février 1967, demeurant professionnellement à 770 Broadway, New York, NY 10003, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 avril 2014.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour AOL Europe Luxembourg & Cie
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014055829/16.

(140064279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055690/10.

(140063853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Je soussigné Monsieur Pierre CLOSE, domicilié Fayhai, 12 à B-4920 AYWAILLE, démissionne de mes mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de la S.A. CLOSE INTERNATIONAL, rue de Koerich, 62 à L-8437 STEINFORT, matricule 20072243073, à dater du 1^{er} avril 2014.

Fait à Steinfort, le 31/03/2014.

Pierre CLOSE.

Référence de publication: 2014055897/11.

(140064631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

AMO Holding 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.828.

Avec date d'effet au 15 avril 2014, la société AMO Holding 6 S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 135578, a transféré son siège social du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014055826/13.

(140064704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

BR Artemis S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

1. Il est à noter qu'en date du 27 décembre 2013, la dénomination sociale de l'associé unique, MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a été changée à BR Europe (Lux) III S.à r.l.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 mars 2014:

L'associé unique a nommé la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour BR Artemis S.à r.l. SICAR

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014055865/20.

(140064576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Canovas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.211.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 avril 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014055888/16.

(140064206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

BR Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 114.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.981.

1. Il est à noter qu'en date du 14 janvier 2014, la dénomination sociale de l'associé unique, MGP HoldCo Craven S.à r.l., a été changée à BR HoldCo Craven S.à r.l.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 mars 2014:

L'associé unique a nommé la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour BR Craven S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014055867/19.

(140064117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

BR Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 114.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.445.

1. Il est à noter qu'en date du 14 janvier 2014, la dénomination sociale de l'associé unique, MGP SH Craven S.à r.l., a été changée à BR SH Craven S.à r.l.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 mars 2014:

L'associé unique a nommé la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour BR Craven JV S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2014055866/19.

(140064572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

CB Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 96.543.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014055891/10.

(140064164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.638.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055884/10.

(140064547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Redimco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,10.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.197.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ladislav Bartoník, passport number 35666247, domiciled in Strmá 353, Dobřichovice, 252 29 Dobřichovice, Prague, Czech Republic, (the Sole Shareholder)

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of REDIMCO LIMITED, a private company limited by shares incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 12 Esperidon Street, 4th floor, Nicosia 1087, Cyprus and registered under number 195206 (the Company),

represented by Lubomír Král, passport number 39439180, professionally residing at K Palekova 2711/36, 193 00 Prague 9, Czech Republic, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the Sole Shareholder of the Company validly adopted on July 19, 2013, the Company resolved to transfer its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company as per December 31, 2013 (the Balance Sheet), that the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium if any) of the Company, a copy of such Balance Sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated January 27, 2014, issued by the management of the Company that among others the net asset value of the Company is estimated to be at fifty seven thousand nine hundred sixty euros (EUR 57,960.00) and that since the date of the Balance Sheet and as of today no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment, central administration and registered office of the Company from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;
2. Approval of the Balance Sheet of the Company as a Luxembourg company;
3. Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and full restatement of the Company's articles of association;
4. Approval of the resignation of the directors currently in office and granting of discharge;
5. Appointment of the new managers of the Company for an unlimited period;
6. Approval of the dismissal to the independent auditor currently in office and granting of discharge;
7. Setting the principal establishment, central administration and registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
8. Appointment of any newly appointed managers of the Company as the persons authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto; and
9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment central administration and registered office of the Company from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the present notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Balance Sheet of the Company as a Luxembourg company.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to proceed to the full restatement of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Redimco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.10) represented by twelve thousand five hundred 12,500 shares numbered from one (1) to twelve thousand five hundred (12,500) having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each divided into:

(i) five hundred (500) class A shares numbered from one (1) to five hundred (500) (collectively the Class A Shares and individually a Class A Share);

(ii) five hundred (500) class B shares numbered from five hundred one (501) to one thousand (1,000) (collectively the Class B Shares and individually a Class B Share);

(iii) five hundred (500) class C shares numbered from one thousand one (1,001) to one thousand five hundred (1,500) (collectively the Class C Shares and individually a Class C Share);

(iv) five hundred (500) class D shares numbered from one thousand five hundred one (1,501) to two thousand (2,000) (collectively the Class D Shares and individually a Class D Share);

(v) five hundred (500) class E shares numbered from two thousand one (2,001) to two thousand five hundred (2,500) (collectively the Class E Shares and individually a Class E Share);

(vi) five hundred (500) class F shares numbered from two thousand five hundred one (2,501) to three thousand (3,000) (collectively the Class F Shares and individually a Class F Share);

(vii) five hundred (500) class G shares numbered from three thousand one (3,001) to three thousand five hundred (3,500) (collectively the Class G Shares and individually a Class G Share);

(viii) five hundred (500) class H shares numbered from three thousand five hundred one (3,501) to four thousand (4,000) (collectively the Class H Shares and individually a Class H Share); and

(ix) five hundred (500) class I shares numbered from four thousand one (4,001) to four thousand five hundred (4,500) (collectively the Class I Shares and individually a Class I Share);

(x) eight thousand shares (8,000) ordinary shares numbered from four thousand five hundred one (4,501) to twelve thousand five hundred ten (12,500) (collectively the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share).

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually a Share.

5.2. The Shares are in registered form.

5.3. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder (s) subject to the Law and these Articles.

5.4. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision of the shareholders may, but need not, specify that the allocation of any amount is contributed by, and is linked to, the contributor.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.6. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class I).

5.7. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.8. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles.

5.10. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to net profits according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves, to the extent these do not consist of net profits;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share to be paid to the shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.6. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem a specific class of Shares, in whole but not in part, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital and the class of Shares so redeemed is immediately cancelled.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by two managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The managers shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders shall appoint managers of two different classes, i.e. one class A manager and one class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if all of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted only if all members of the Board vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation to the Legal Reserve, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to receive out of the annual profits of the Company available for distribution, a preferential and cumulative return equal to a certain percentage from 0.1% to 0.9% of the aggregate nominal value of the Shares composing the respective class such that the holder(s) of Class A Shares will have the right to receive a return equal to 0.1% of the aggregate nominal value of the Class A shares, the holder(s) of Class B Shares will have the right to receive a return equal to 0.2% of the aggregate nominal value of the Class B Shares, the holder(s) of Class C Shares will have the right to receive a return equal to 0.3% of the aggregate value of the Class C Shares and so on, until the holder(s) of Class I Shares which will be entitled to receive a return equal to 0.9% of the aggregate nominal value of the Class I Shares.

15.3. After the allocation of the preferential and cumulative return per class of Shares pursuant to article 15.2, all remaining profits of the Company available for distribution, if any, shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence, starting from Class I Shares (then if no Class I Shares remain in existence, the allocation under this article shall start with the Class H Shares as long as they are in existence, and so forth until only the ordinary shares are outstanding).

15.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the rules set out under articles 15.2 and 15.3 of the Articles.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of (i) Arlene Nahikian, from her position as director of the Company, and (ii) Costas Christoforou, from his position as director of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as class A manager and class B manager of the Company for an unlimited duration:

Class A Manager:

- Lubomír Král, born on 2 December 1972 in Pisek, Czech Republic, residing at K Pale ku 36/2711, 193 00 Prague 9, Czech Republic.

Class B Manager:

- Harald Thul, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel, Federal Republic of Germany, professionally residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss and grant discharge to KMPG Limited appointed as independent auditor in Cyprus for the performance of its mandate as from the date of its appointment until the date of its dismissal.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment, central administration and registered office at 13-15, avenue de la liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and registered office from Cyprus to the Grand-Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present migration deed, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ladislav Bartoní ek, numéro de passeport 35666247, domicilié à Strmá 353, Dob ichovice, 252 29 Dob ichovice, Prague, République Tchèque (l'Associé Unique),

Lubomír Král, numéro de passeport 39439180, domicilié à K Pale ku 2711/36, 193 00 Prague 9, République Tchèque, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. cent pourcent (100%) du capital social est représenté à la présente assemblée, qui est dès valablement constituée et peut délibérer suivant les points à l'ordre du jour ci-dessous.

II. par une résolution valablement adoptée par l'Associé Unique, en date du 19 juillet 2013, la Société a décidé de transférer son siège social, son établissement principal et son administration centrale de Chypre vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes;

III. il ressort du bilan de la Société daté du 31 décembre 2013 (le Bilan), la valeur nette d'inventaire de la Société correspond au moins au montant du capital souscrit de la Société (et d'une éventuelle prime d'émission), la copie dudit Bilan, après avoir été signée ne varietur par le teneur de procuration de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

IV. il ressort d'un certificat daté du 27 janvier 2014, émis par la gérance de la Société que entre autres, la valeur nette d'inventaire de la Société est estimée à cinquante-sept mille neuf cent soixante euros (EUR 57,960) et que depuis la date du Bilan et à ce jour, aucun changement matériel dans la vie sociale de la Société n'est survenu qui impliquerait que le Bilan serait devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et fidèle de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce Bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant, par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante resteront annexés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert de l'établissement principal, du centre de gestion principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg;

2. Approbation du Bilan de la Société en tant que société Luxembourgeoise;

3. Approbation que la Société opérera à Luxembourg en la forme d'une société à responsabilité limitée et refonte totale des statuts;

4. Approbation de la démission de(s) l'actuel(s) administrateur(s) de la Société et octroi de décharge;
5. Nomination de nouveaux administrateurs;
6. Approbation de la révocation de l'auditeur de la Société et décharge;
7. Établissement du siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. Pouvoirs donnés à tout gérant nouvellement nommé de la Société afin de réaliser au Grand-Duché de Luxembourg tout acte et formalités liés au transfert siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg, y inclus l'immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés et signature de tout document, acte qui pourrait être utile au vue de ce qui précède; et
9. divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet en date des présentes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Bilan de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît, qu'avec effet immédiat, la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et refonte totale des statuts de la Société. Les statuts de la Société prendront désormais la teneur suivante:

1. Dénomination - Siège social - Objet- Durée.

1.1 Dénomination

Le nom de la société est "Redimco S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Siège social

1.2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

1.3 Objet social

1.3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

1.3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

1.3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

1.3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

1.4 Durée

1.4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

1.4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

2. Capital - Parts sociales.

2.5 Capital

2.5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales numérotées de un (1) à douze mille cinq cents (12,500) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune divisées en:

(i) Cinq cents (500) parts sociales de classe A numérotées de un (1) à cinq cents (500) (collectivement les Parts Sociales A et individuellement la Part Sociale A);

(ii) Cinq cents (500) parts sociales de classe B numérotées de cinq cent un (501) à mille (1000) (collectivement les Parts Sociales B et individuellement la Part Sociale B);

(iii) Cinq cents (500) parts sociales de classe C numérotées de mille un (1001) à mille cinq cents (1,500) (collectivement les Parts Sociales C et individuellement la Part Sociale C);

(iv) Cinq cents (500) parts sociales de classe D numérotées de mille cinq cent un (1501) à deux mille (2000) (collectivement les Parts Sociales D et individuellement la Part Sociale D);

(v) Cinq cents (500) parts sociales de classe E numérotées de deux mille un (2001) à deux mille cinq cents (2,500) (collectivement les Parts Sociales E et individuellement la Part Sociale E);

(vi) Cinq cents (500) parts sociales de classe F numérotées de deux mille cinq cent un (2501) à trois mille (3000) (collectivement les Parts Sociales F et individuellement la Part Sociale F);

(vii) Cinq cents (500) parts sociales de classe G numérotées de trois mille un (1) à trois mille cinq cents (3.500) (collectivement les Parts Sociales G et individuellement la Part Sociale G);

(viii) Cinq cents (500) parts sociales de classe H numérotées de trois mille cinq cent un (3501) à quatre mille (4,000) (collectivement les Parts Sociales H et individuellement la Part Sociale H);

(ix) Cinq cents (500) parts sociales de classe I numérotées de quatre mille un (4001) à quatre mille cinq cents (4,500) (collectivement les Parts Sociales I et individuellement la Part Sociale I);

(x) Huit mille (8000) parts sociales ordinaires numérotées de quatre mille cinq cent un (4,501) à douze mille cinq cents (12,500) (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement la Part Sociale Ordinaire);

2.5.2 Les actions sont nominatives.

2.5.3 La Société peut à cet fin ouvrir un compte de prime d'émission (Compte de Prime d'Emission) dans lequel toute prime payée sur toute Part Sociale doit être transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts.

2.5.4 La Société peut, sans limite, accepter un apport ou toute contribution sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et de créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts. Par souci de clarté, ladite décision peut, mais ne doit pas, allouer spécifiquement lesdites contributions au contributeur.

2.5.5 Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

2.5.6 Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de ces Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteur de Parts Sociales, ceci pour une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales (par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette catégorie(s)). Dans le cas d'un rachat de Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie I).

2.5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant Disponible au prorata de sa participation dans cette catégorie (avec comme limite cependant le Montant Total d'Annulation) et les porteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par ces derniers et rachetée.

2.5.8 La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

2.5.9 le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts.

2.5.10 Après le rachat des Parts Sociales de la catégorie pertinente de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra alors exigible.

Pour les fins du présent article 5, les termes suivants prennent les significations suivantes:

Montant Disponible signifie concernant les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de bénéfices nets conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté des (i) réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission de part sociale) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital sociale et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires pertinents (en évitant toute double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Dans lequel;

AA = Montant Disponible;

NP= bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts (y compris les bénéfices reportés tel que déterminés par chaque catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts);

P = les réserves librement distribuables, dans la mesure où celles-ci ne consistent en bénéfices nets;

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles déterminés en conformité avec la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = les sommes placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Social signifie le montant de l'annulation par Part Sociale devant être versée à l'associé.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils apparaissent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui correspond, au plus tôt, à celle qui est antérieure de huit (8) jours à la date de rachat de la catégorie de Part Sociales concernée.

Montant total de l'annulation signifie le montant de rachat devant être payé pour les Parts Sociales rachetées.

2.6 Parts sociales

2.6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

2.6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

2.6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

2.6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

2.6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

2.6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

2.6.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales sous les conditions suivantes:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

3. Gestion - Représentation.

3.7 Nomination et révocation des gérants

3.7.1 La Société est gérée par deux (2) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

3.7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

3.8 Conseil de gérance

Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés nommeront des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

3.8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

3.8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si l'ensemble de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants nommés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

3.8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

3.9 Gérant unique

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

3.10 Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

4. Associé(s).

4.11 Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés

4.11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

4.11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature. Reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

4.12 Associé unique

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

5. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle.

5.13 Exercice social et approbation des comptes annuels

5.13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

5.13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

5.13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

5.13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

5.14 Commissaires / réviseurs d'entreprises

5.14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

5.14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être reconduits dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

5.15 Affectation des bénéfices

5.15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

5.15.2 Après allocation à la Réserve Légale, les détenteurs des Parts Sociales auront le droit, par classe, de recevoir des profits annuels de la Société et librement distribuables, un droit économique préférentiel et cumulatif égal à certains pourcentages de 0.1% à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales composant la classe pertinente de telle sorte à ce que les détenteurs de Parts Sociales A auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.1% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales A, les détenteurs de Parts Sociales B auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.2% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales C auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.3% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales C et ainsi de suite jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales I aient le droit de percevoir un droit économique égal à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales I.

5.15.3 Après allocation du droit économique préférentiel et cumulatif conformément à l'article 15.2, tout profit restant de la Société et disponible pour distribution sera alloué à la dernière classe de Parts Sociales existante prise dans l'ordre alphabétique, commençant par la classe des Parts Sociales I (et si la classe des Parts Sociales I n'existe pas, l'allocation prévue par cet article commencera par la classe des Parts Sociales H pour autant qu'elle existe toujours et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires.

5.15.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

6. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément aux dispositions des articles 15.2 et 15.3 des Statuts.

7. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet en date des présentes, d'(i) Arlene Nahikian, de ses fonctions de gérante de la Société, et (ii) Costas Christoforou, de ses fonctions de gérant de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions à partir de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, prenant effet à la date des présentes, des gérants en fonction avant le transfert de la Société de Chypre au Grand-Duché de Luxembourg de leurs mandats de gérants de la Société et leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions depuis la date de nomination jusqu'à la date de leur démission.

L'Associé Unique décide en outre de nommer les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Lubomír Král, né le 2 December 1972 à Pisek, République Tchèque, résidant à K Pale ku 36/2711, 193 00 Prague 9, République Tchèque.

Gérant de classe B:

- Harald Thul, né le 13 March 1972 à Bonn-Beuel, Federal Republic of Germany, résidant au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer de ses fonctions, et donner décharge à KPMG Limited, nommé en qualité d'auditeur externe à Chypre, de ses fonctions depuis sa nomination jusqu'à la date des présentes

77832

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le son siège social, son établissement principal et son administration centrale de la Société au 13-15, avenue de la liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoirs donnés à tout gérant nouvellement nommé de la Société afin de réaliser au Grand-Duché de Luxembourg tout acte et formalités liés au transfert siège social, établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg, y inclus l'immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés et signature de tout document, acte qui pourrait être utile au vue de ce qui précède; et

Estimation des frais

Les dépenses, frais, charges de toute forme qui incombent à la Société en raison du présent acte notarié s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences le texte anglais prévaut.

Le présent acte est passé à Luxembourg, à la date des présentes.

Après avoir lu l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de l'Associé Unique.

Signé: Král, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054857/775.

(140063117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Atalaya Management Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.117,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.296.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Atalaya Management Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register with number B 179.296 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2364 on 25 September 2013. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Henri Beck notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg) on 27 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 432 on 17 February 2014.

The Meeting is chaired by Mickaël Emeraux, maître en droit, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

All the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the fourteen thousand five hundred and eighty-one (14,580) ordinary shares and one (1) preference share, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred and thirty six euro (EUR 4,536) through the issuance of four thousand five hundred and thirty six (4,536) ordinary shares by the Company.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred and thirty six euro (EUR 4,536) in order to raise it from its current amount of fourteen thousand five hundred and eighty one euro (EUR 14,581), up to nineteen thousand one hundred and seventeen euro (EUR 19,117), through the issue of four thousand five hundred and thirty six (4,536) Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1.00) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

1) Michael Lloyd Flodin born on 17 August 1963, in Illinois, USA with address at 3718 Reedpont drive North, Jacksonville, Florida 32223, USA, hereby represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe for:

seven hundred and fifty six (756) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each;

and to fully pay them up in cash in an aggregate amount of seven hundred and fifty six (EUR 756) to be fully allocated to the share capital of the Company.

2) Bruce Neil Dawson born on 12 November 1963 in Iowa, USA with address at 7855 S Flanders St Centennial, CO 80016, USA, hereby represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe for:

seven hundred and fifty six (756) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each;

and to fully pay them up in cash in an aggregate amount of seven hundred and fifty six (EUR 756) to be fully allocated to the share capital of the Company.

3) Melber Patrimonial S.L. a company duly incorporated and existing under the laws of Spain, with company number 78403462G and having its registered office as Calle José Bastos, no 1 -bajo B - 28023 Madrid, Spain, hereby represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe for:

one thousand one hundred and thirty four (1,134) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each;

and to fully pay them up in cash in an aggregate amount of one thousand one hundred and thirty four (EUR 1,134) to be fully allocated to the share capital of the Company.

4) Francisco Tosta Valim Filho born on 13 September 1963 in Cruzeiro do Sul, RS with address at Av. Giovanni Gronchi, 4864 apt 81. São Paulor, SP, 05724-002, hereby represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe for:

one thousand eight hundred and ninety (1,890) Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each;

and to fully pay them up in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and ninety (EUR 1,890) to be fully allocated to the share capital of the Company.

The above proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proof of the existence of the above aggregate payment of four thousand five hundred and thirty six (EUR four thousand five hundred and thirty six (EUR 4,536) to be fully allocated to the share capital of the Company has been produced.

Following the above, Michael Lloyd Flodin, Bruce Neil Dawson, Melber Patrimonial S.L. and Francisco Tosta Valim Filho prenamed enters the Meeting and together with the existing shareholders deliberate on the following item of the agenda:

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at nineteen thousand one hundred and seventeen euro (EUR 19,117.00), represented by nineteen thousand one hundred and sixteen (19,116) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and one (1) preference shares (the "Preference Share") with a nominal value of one Euro (EUR 1.00). In these articles, the term 'share' shall mean any Ordinary Share or Preference Share of the Company, and the term 'shareholder' shall mean any person who holds a share of the Company and is recorded in the share register of the Company as the holder of that share.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Deed

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire («l’Assemblée») des associés de Atalaya Management Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.296 (la «Société»), constituée en date du 4 juillet 2013 suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2364 daté le 25 septembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) le 27 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 daté le 17 février 2014.

L’Assemblée est présidée par Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

L’Assemblée désigne Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l’Assemblée.

L’Assemblée nomme Madame Claudia ROUKCERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que scrutateur.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Conseil de l’Assemblée».

Tous les associés sont présents ou représentés à l’Assemblée et le nombre de parts sociales qu’ils détiennent est indiqué sur une liste de présence qui sera annexée au présent acte après avoir été signée par les comparantes et le notaire.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Conseil de l’Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter que:

I. les quatorze mille cinq cent quatre-vingt (14.580) parts sociales ordinaires et une (1) part sociale préférentielle de la Société, représentant l’intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l’ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Agenda

1 Augmentation du capital social de la Société d’un montant de quatre mille cinq cent trente-six euros (EUR 4.536) par l’émission de quatre mille cinq cent trente-six (4.536) parts sociales ordinaires par la Société.

2 Modification de l’article 5.1 des statuts de la Société.

3 Divers.

III. Les associés de la Société présents ou représentés déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cent trente-six euros (EUR 4.536) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un euros (EUR 14.581) à dix-neuf mille cent dix-sept euros (EUR 19.117), par l'émission de quatre mille cinq cent trente-six (4.536) Parts sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Paiement

Suite à quoi,

1) Michael Lloyd Flodin, né le 17 août 1963 en Illinois, USA et ayant son adresse au 3718 Reedpont drive North, Jacksonville, Floride 32223, USA, ici représentée par Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à

sept cent cinquante-six (756) Parts sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante-six euros (EUR 756) à allouer entièrement au capital social de la Société.

2) Bruce Neil Dawson, né le 12 Novembre 1963 à Iowa, USA et ayant son adresse au 7855 S Flanders St Centennial, CO 80016, USA, ici représentée par Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à

sept cent cinquante-six (756) Parts sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent cinquante-six euros (EUR 756) à allouer entièrement au capital social de la Société.

3) Melber Patrimonial S.L., une société dûment constituée et existant selon le droit de l'Espagne, ayant comme numéro social le 78403462G and ayant son siège social au Calle José Bastos, No 1 - bajo B - 28023 Madrid, Spain, ici représentée par Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à

mille cent trente-quatre (1.134) Parts sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent trente-quatre euros (EUR 1.134) à allouer entièrement au capital social de la Société.

4) Francisco Tosta Valim Filho, né le 13 septembre 1963 à Cruzeiro do Sul, RS et ayant son adresse à Av. Giovanni Gronchi, 4864 apt. 81, Sao Paulo, SP, 05724-002, ici représentée par Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à

mille huit cent quatre-vingt-dix (1.890) Parts sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.890) à allouer entièrement au capital social de la Société.

Les procurations ci-dessus, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La preuve de l'existence de la contribution ci-dessus de quatre mille cinq cent trente-six euros (4.536) à allouer entièrement au capital social de la Société a été apportée.

En conséquence, Michael Lloyd Flodin, Bruce Neil Dawson, Melber Patrimonial S.L. et Francisco Tosta Valim Filho, précités, joignent l'Assemblée, et collectivement avec les actionnaires existants, délibèrent sur les points suivants de l'agenda

Deuxième Résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille cent dix-sept euros (EUR 19.117), représenté par dix-neuf mille cent seize (19.116) parts sociales ordinaires (les «Parts sociales Ordinaires») et une (1) part sociale préférentielle (la «Part sociale Préférentielle») avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Aux fins des présents statuts, le terme «part sociale» fera référence à toute Part sociale Ordinaire ou toute Part sociale Préférentielle de la Société, et le terme «associé» fera référence à toute personne qui détient une part sociale de la Société et est inscrit au registre des parts sociales de la Société comme détenteur de ladite part sociale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4837. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014054337/207.

(140062585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Société Phenix Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 186.193.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le premier avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pascal MOSCH, gérant de société, demeurant à F-57700 Konacker-Hayange, 8, rue Pablo Neruda.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente ainsi que la location de matériaux de génie civil.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SOCIETE PHENIX EQUIPEMENT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Pascal MOSCH, gérant de société, demeurant à F-57700 Konacker-Hayange, 8, rue Pablo Neruda.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Le comparant a évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal MOSCH, gérant de société, né à Algrange (France), le 24 avril 1967, demeurant à F-57700 Konacker-Hayange, 8, rue Pablo Neruda.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MOSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 avril 2014-Relation: ECH/2014/653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054913/117.

(140062946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. AI Global Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056365/10.

(140064877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

CII, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.285.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 de CPPIB Credit Investments Inc., maison -mère de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014056468/12.

(140065343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

ELL Luxembourg 0 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.177.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

KKR Global Infrastructure Investors L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Uglan House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Island Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-43026, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting through its general partner, KKR Infrastructure Limited, here represented by Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in New York, on 1st April 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ELL Luxembourg 0 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the

conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

| Subscriber | number of shares |
|--|------------------|
| KKR Global Infrastructure Investors L.P. | 1,250,000 |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Guido Mitrani, born in Buenos Aires (Argentina) on 12th April 1983, residing at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, London, United Kingdom;
 - b. Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 4 avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KKR Global Infrastructure Investors L.P., une exempted limited partnership des Iles Caymans ayant son siège social au Uglan House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, et enregistrée avec the Cayman Island Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-43026, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., lui-même agissant par l'intermédiaire de son général partner KKR Infrastructure Limited, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration lui donnée à New York, le 1^{er} avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ELL Luxembourg 0 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales |
|--|--------------------------|
| KKR Global Infrastructure Investors L.P. | 1.250.000 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. Guido Mitrani, né a Buenos Aires (Argentine) le 12 April 1983, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres (Royaume-Uni);
 - b. Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16674. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054531/418.

(140062744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Endeavour Zilver, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 5.402.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014055936/10.

(140064404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Je soussigné Monsieur Salvatore VENDITTI, domicilié rue du Petit Diamant, 4 à B-4100 SERAING, démissionne de mon mandat de commissaire de la S.A. CLOSE INTERNATIONAL, rue de Koerich, 62 à L-8437 STEINFORT, matricule 20072243073, à dater du 1^{er} avril 2014.

Fait à Steinfort, le 31/03/2014.

Salvatore VENDITTI.

Référence de publication: 2014055898/11.

(140064631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Odyssey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.084.467,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.081.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Spark Entertainment Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4-8PX, Jersey and registered with the Jersey Financial Services Commission Company Registry under number 106186 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Odyssey S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B. 154.081, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 June 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1659 dated 14 August 2010 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 28 February 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1246 dated 18 May 2012.

II.- That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Split of each share of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) into 25 (twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven Euro) by the issuance of 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
4. Subscription and payment by Spark Entertainment Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above actions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to split each of the shares of the Company into 25 (twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. As a consequence of this resolution, the share capital of the Company is now composed of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven Euro) by the issuance of 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven) (the "New Shares") in favour of the Sole Shareholder, to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to EUR 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven Euro) (the "Receivable") (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, represented as here above stated. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares is composed of the Receivable.

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of EUR 1,071,967 (one million seventy-one thousand nine hundred sixty-seven Euro) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 31 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Ian Kent, as category B manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr. Jens Hoellermann, as category C manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Simon Barnes, as category A manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

d) Mrs. Anne-Cécile Jourden-Vasseur, as category C manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value,

acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Spark Entertainment Limited: 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven Euro), represented by 1,084,467 (one million eighty-four thousand four hundred sixty-seven) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Spark Entertainment Limited, une société limitée gouvernée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Greenville Street, St Helier, JE4-8PX, Jersey et enregistrée auprès du "Jersey Financial Services Commission Company Registry" sous le numéro 106186 (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, établi professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Odyssey S.à r.l.», une société à responsabilité limitée gouvernée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.081, constituée selon un acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire public, établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1659 en date du 14 août 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarial passé par le notaire soussigné le 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 en date du 18 mai 2012.

II.- Que les 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Division de chaque part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) en 25 (vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.071.967 EUR (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 1.084.467 EUR (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept Euros) par l'émission de 1.071.967 (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
4. Souscription et paiement par Spark Entertainment Limited des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de diviser chaque part sociale de la Société en 25 (vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. En conséquence de cette résolution, le capital social de la Société est maintenant composé de 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.071.967 EUR (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 1.084.467 EUR (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept Euros) par l'émission de 1.071.967 (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") en faveur de l'Associé Unique, devant être payée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 1.071.967 EUR (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept Euros) comme décrit ci-dessous (la "Créance") (l'«Apport»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de la Créance.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales à travers l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 1.071.967 EUR (un million soixante-et-onze mille neuf cent soixante-sept Euros) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 31 décembre 2013, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Ian Kent, en qualité de gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

b) M. Jens Hoellermann, en qualité de gérant de catégorie C, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) M. Simon Barnes, en qualité de gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

d) Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, en qualité de gérant de catégorie C, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Spark Entertainment Limited: 1.084.467 (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que toutes les 1.084.467 (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Sixième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.084.467 EUR (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept Euros) représenté par 1.084.467 (un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.”

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014054805/240.

(140062540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Trinistar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.783.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 164 480, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, residing professionally at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

The appearing party is the sole shareholder of “Trinistar Holdings Lux S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 168 783, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 2, 2012 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 19, 2012 under number 1528. The articles of incorporation have been amended by deed enacted by Maître Martine Schaeffer on July 16, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 2, 2013 under number 2437.

The appearing party requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amend the object of the Company by inserting an additional new second and a new third paragraph in article 3 of the Company's articles of association (the second paragraph becoming the fourth paragraph) which shall read as follows:

“ **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt in-

terests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Then the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Shareholder resolved to amend the object of the Company by inserting the following additional paragraphs in article 3 of the Company’s articles of association (the second paragraph becoming the fourth paragraph):

“The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.”

“The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.”

Article 3 of the Company’s articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre avril,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164 480, ici représentée par son Gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Trinistar Holdings Lux S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168 783, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 juin 2012 sous le numéro 1528. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, en date du 16 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 2 octobre 2013 sous le numéro 2437.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'objet de la société par l'insertion des deux alinéas suivants additionnels à l'article 3 des statuts de la Société (le second alinéa devenant le quatrième alinéa) qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet de la Société par insertion de deux alinéas additionnels suivant à l'article 3 des statuts de la Société (l'alinéa deux devenant l'alinéa 4):

«La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.» «La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.»

L'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2014. LAC/2014/16678. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054168/208.

(140061351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

protransplant.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 8.988.

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif protransplant.lu, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 663 du 13 mars 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section F et le numéro 8.988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph BOURG, administrateur de sociétés, demeurant à L-1857 Luxembourg, 1, rue du Kiem,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre GUILLOU, restaurateur, demeurant à L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy MATHIAS, indépendant, demeurant à L-1145 Luxembourg, 36, rue des Aubépines.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant: Ordre du jour:

1) Modification de l'article 9. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les cotisations annuelles, à fixer par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, ne peuvent être inférieures à dix (10) euros par an et ne peuvent être supérieures à deux cents (200) euros."

2) Modification de l'article 5. des statuts par l'ajout d'un deuxième alinéa comme suit:

"Toute personne physique peut être nommée membre d'honneur sur décision du conseil d'administration."

II.- Qu'une première assemblée tenue à la date de ce jour avant les présentes, n'ayant pas réuni les deux tiers des membres requis pour la modification des statuts suivant l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée, n'a pas pu délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour adressées à tous les membres en date du 28 mars 2013.

IV.- Que conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

V.- Que les membres présents ou représentés et les mandataires des membres représentés sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres présents, les mandataires des membres représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des membres représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

Le Président, après vérification par le scrutateur, constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement, telle que constituée, délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée décide de modifier l'article 9. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les cotisations annuelles, à fixer par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, ne peuvent être inférieures à dix (10) euros par an et ne peuvent être supérieures à deux cents (200) euros."

Deuxième résolution.

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5. des statuts un deuxième alinéa de sorte que cet article aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Peut devenir membre de l'Association toute personne physique ou morale décidée d'aider et/ou de soutenir l'Association dans la réalisation de son objet.

Toute personne physique peut être nommée membre d'honneur sur décision du conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Homologation.

Les décisions prises dans la présente assemblée devront être soumises à l'homologation du tribunal civil en vertu de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée) alors que les deux tiers des membres ne sont ni présents ni représentés à la présente assemblée.

Frais

Les frais et honoraires du présent acte sont à charge de l'association.

Dont acte, fait à Schouweiler, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Bourg, Guillou, Mathias et Metzler

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: LAC/2013/18025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Le notaire soussigné certifie que la présente assemblée générale extraordinaire a été homologuée suivant le jugement du tribunal d'arrondissement du Luxembourg en date du 17 juillet 2013 conforme à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Molitor.

Référence de publication: 2014054309/72.

(140062721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

ECommerce Taxi Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.625,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.251.

Il résulte d'une distribution en nature, du 4 avril 2014, que l'associé de la Société, ECommerce Holding III S.à r.l., a transféré 10.936 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Rocket Internet GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du local court of Charlottenburg, sous le numéro HRB 109262 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20 Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| ECommerce Holding III S.à r.l. | 1.563 parts sociales |
| Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) | 1 part sociale |
| Rocket Internet GmbH | 10.936 parts sociales |
| Aismare Lux Holdings S.à r.l. | 3.125 parts de série A |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

ECommerce Taxi Asia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014056505/22.

(140065358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.